ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N º 722

présenté par M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 26

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« de chacune ».	
insérer les mots :	
« publication »,	
À l'alinéa 8, après le mot :	

Amendement rédactionnel.